

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017

#### Pas d'augmentation de fiscalité et maintien de l'investissement en Lomagne Gersoise

**Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 20 mars dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions budgétaires et fiscales.**

Le Président Jean-Louis CASTELL a tenu en premier lieu à souhaiter un prompt rétablissement au 1<sup>er</sup> Vice-président, en charge notamment des finances, Denis CASTAGNET, actuellement en convalescence.

Il a soumis aux conseillers communautaires l'approbation des comptes 2016 et les projets de budgets pour 2017.

Le bilan de l'année 2016 laisse apparaître un excédent confortable, résultat de l'objectif fixé de réduction et d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Le Président a souligné que 50 % des recettes réelles de la collectivité, après reversement aux communes, sont affectées à l'investissement. Il a exprimé le souhait que malgré la réforme territoriale, qui transfère de plus en plus de compétences aux intercommunalités, la dépense publique puisse se stabiliser à l'échelle du territoire en encourageant de ses vœux la mutualisation humaine et matérielle pour consacrer les deniers publics à la mise en œuvre des investissements nécessaires à la bonne structuration des services aux populations et d'aides directes pour l'emploi sur le territoire.

Le budget présenté pour 2017 s'inspire des conclusions du débat d'orientations budgétaires avec la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, le maintien des taux de fiscalité, qui restent au même niveau depuis 2010 et la réforme fiscale, et la poursuite d'un niveau important d'investissement public dans un contexte économique difficile, particulièrement dans le secteur de la construction.

L'Assemblée communautaire a fixé comme priorité les équipements scolaires jusqu'à la fin du mandat pour poursuivre l'engagement de maintenir sur le territoire communautaire un maillage équilibré et cohérent. La poursuite de l'effort pour le développement économique se concrétisera par l'aménagement des offices de tourisme sur Lectoure et La Romieu, et l'engagement de l'incubateur d'entreprises innovantes sur Fleurance, dans un projet plus large de revitalisation du centre-bourg.

Un effort important sera porté par des aides directes pour accompagner la rénovation des logements insalubres ou vacants à travers l'OPAH, pour encourager la redynamisation commerciale à travers un dispositif qui sera bientôt présenté aux associations de commerçants, pour favoriser l'implantation de nouveaux médecins généralistes sur l'ensemble du territoire communautaire avec l'adoption d'un nouveau dispositif d'accompagnement des étudiants en médecine, et pour poursuivre la solidarité territoriale à travers une nouvelle enveloppe de fonds de concours pour soutenir directement les investissements des communes membres.

A l'occasion de ce conseil communautaire, les élus se sont positionnés également contre la mise en place d'un Etablissement Public Foncier d'Etat, jugeant l'outil inadapté aux préoccupations de notre territoire rural et son mécanisme de financement par la fiscalité des habitants choquant.